

COMITE EUROPEEN DES  
FABRICANTS DE SUCRE  
CEFS  
182, avenue de Tervuren  
1150 – Brussels  
Tel. 322/762 07 60

EUROPEAN FEDERATION OF FOOD  
AGRICULTURE AND TOURISM  
EFFAT  
38, rue Fossé-aux-Loups  
1000 - Brussels  
Tel. 322/218 77 30

## **RESPONSABILITE SOCIALE ET** **MODELE SOCIAL SUCRIER**

### **DECLARATION PARITAIRE**

Les partenaires sociaux de l'industrie sucrière ont accueilli avec intérêt et salué comme une initiative importante le Livre Vert de la Commission sur la responsabilité sociale des entreprises, s'inscrivant dans l'objectif défini à Lisbonne par L'Union Européenne de devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde. Les partenaires sociaux y voient une contribution supplémentaire de la Commission européenne pour renforcer le modèle sociale européen.

De par leurs travaux en matière de formation à la sécurité, dans le cadre du Programme Leonardo, ils se sont accoutumés, au fil des années, à dépasser les obligations strictement légales prévues par la directive cadre santé-sécurité de 1989. Le kit Leonardo "sécurité active/interactive en sucrerie"<sup>1</sup> est en effet fondé en tout premier lieu sur le concept de responsabilité individuelle et collective, à tous les niveaux de l'entreprise.

Les partenaires se sont également efforcés, au cours des années, de développer autant que possible, et au-delà de la stricte nécessité, l'apprentissage des jeunes pour améliorer leurs compétences et leur permettre d'aborder le marché du travail dans les meilleures conditions.<sup>2</sup>

Dans un même esprit de responsabilité collective au sujet de l'avenir de leur industrie, les partenaires sociaux organisent des échanges réguliers sur l'évolution économique liée à leur métier et interviennent conjointement auprès des Institutions à chaque fois que cela apparaît nécessaire.

En novembre 2000 ils ont ainsi demandé à la Commission de les consulter sur l'impact économique et social du projet de règlement "Tout sauf les Armes". En novembre 2001, ils ont signé une déclaration paritaire sur les règles d'origine, revêtant une importance cruciale

---

<sup>1</sup> Kit interactif de formation professionnelle développé par les partenaires sociaux dans le cadre du Programme Leonardo da Vinci de 1997 à 2000 (Projet EUR/96/2/0543/PI/II.1.1.b/FPC), distribué dans l'ensemble des sucreries des quinze pays européens, en onze langues. Ce travail avait été remis au Commissaire Diamantopolou en tant que contribution des partenaires sociaux au Sommet de Lisbonne (voir lettre de Madame Diamantopoulou n° 1138 du 13.04.00).

<sup>2</sup> Voir déclaration paritaire des partenaires sociaux de novembre 1998 et lettre de Monsieur Padraig Flynn n° 0032 du 8.01.1999.

pour leur secteur. Cette déclaration a été adressée à huit Commissaires, au Conseil et au Parlement Européen.

Lors de leur réunion paritaire du 14 novembre 2001, les partenaires sociaux du secteur sucrier ont décidé de mettre prochainement en commun leurs premières réflexions sur une approche globale de la responsabilité sociale adaptée à leur industrie et d'en approfondir conjointement certains aspects.

Ils rappellent que l'industrie sucrière s'inscrit d'ores et déjà dans un modèle social européen au travers de toute une série de garanties en matière de conditions de travail, de qualité de vie, de formation professionnelle, allant bien au delà des contraintes légales.

Ils déplorent à ce sujet que certaines entreprises concurrentes de pays tiers tolèrent encore le travail des enfants, éthiquement inacceptable et commercialement déloyal. Ils regrettent que ce sujet ne puisse être traité dans le cadre des négociations multilatérales du commerce qui viennent d'être relancées à Doha.

Ils encouragent ainsi la Commission Européenne à prendre toutes mesures utiles pour :

- . veiller au respect des normes fondamentales du travail du BIT dans le cadre du Système de Préférences Généralisées,
- . mieux intégrer ces normes dans la politique de développement de l'Union
- . inciter les Etats Membres à renforcer leurs relations de travail avec le BIT
- . et appuyer la transposition de leurs recommandations.

Convaincus qu'en raison de la connaissance qu'ils ont de leur secteur, ils sont le mieux à même de déterminer eux-mêmes un modèle spécifiquement adapté à leur industrie, les partenaires sociaux attendent plus particulièrement de la Commission qu'elle favorise les échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre sociétés.

Les partenaires sont, pour leur part, disposés, à l'occasion de leur prochaine réunion plénière, en novembre 2002, à faire part à la Commission Européenne du résultat de leurs premiers travaux et réflexions visant à définir une approche globale spécifique du modèle social sucrier en Europe.

Bruxelles, le 14 décembre 2001

**Jean-Louis BARJOL**  
Directeur Général du CEFS

**Jean-Hugues AUMAITRE**  
Président du Comité Sectoriel sucre

**Harald WIEDENHOFER**  
Secrétaire Général de l'EFFAT